



Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2020 à 20h30

- . **Présents** : Claire CASENOVE, DALOZ Jean-Marie, FONTANIER Marilyne, KERN Isabelle, LINIGER Mathieu, PICOT Didier, SPRICH Aurélien, VALLET Jean-Noël, VALOT Simone et VANDELLE Irène.
- . **Excusés** : AL-GHAZI Yves (*procuration à CASENOVE Claire*), CHEVASSU Marc (*procuration à DALOZ Jean Marie*), CUSSEY Alain (*procuration à VANDELLE Irène*), GIRARDOT Maxime et HUMBERTJEAN Christine.
- . **Secrétaire de séance** : Marilyne FONTANIER.

1. Compte-rendu des séances des 23 juin et 10 juillet 2020

Les comptes-rendus ont été votés à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

2. Demande d'achat et de réparation de la sono de l'association « Fleurir Liesle »

Lors de la liquidation de l'association « Fleurir Liesle », il a été décidé que tous les biens appartenant à l'association étaient cédés à la commune. Compte tenu des éléments, soit l'appareil peut être réparé et mis à disposition avec des règles à définir, soit vendu à une autre association. Sachant que la valeur de réparation est évaluée à plus d'une centaine d'euros, le conseil souhaite voir le matériel pour prendre une décision selon son état et sa valeur. Décision reportée.

3. Demande de remplissage d'une piscine à une borne à incendie et tarif : avenant au règlement du service de l'eau

Une demande d'un particulier a été formulée pour le remplissage de sa piscine à partir de la borne à incendie au mois de septembre.

Après consultation du SDIS, le maire propose d'ouvrir cette possibilité à tous les habitants avec des conditions à respecter, à savoir :

- le remplissage devra avoir lieu en dehors des périodes de restriction d'eau
- la mise à disposition de la borne à incendie se fera sous la responsabilité de la mairie par l'intermédiaire de l'employé communal qui en aura la surveillance pendant tout le temps du remplissage
- Le demandeur fournira les tuyaux adéquats pour se brancher et acheminer l'eau dans sa propriété
- Le tarif appliqué sera celui de la 1^{ère} tranche (0 à 100m³) de la part proportionnelle de la redevance d'eau potable.

La base de facturation retenue sera le volume de la piscine majoré d'un forfait de consommation équivalent à celui de la mise en service d'un branchement existant, soit 50 m³, appliqué en contrepartie de la mise à disposition de l'employé communal. Les taxes de l'agence de l'eau s'appliqueront uniquement sur le volume de la piscine.

A titre d'information et selon le tarif de la redevance d'eau actuellement en vigueur, Mme le Maire précise que ce forfait s'élève à 57.50€.

Le Conseil accepte ce principe et la modification du règlement du service de l'eau par un avenant spécifique pour ce cas de remplissage de piscine.

Vote : 6 Absentions, 7 Pour

4. Bois du curé : nouveau plan de financement pour l'obtention de subventions

Mme le Maire et Mathieu LINIGER rappellent que le bois du Curé fait l'objet d'un projet de réaménagement avec les habitants du village et le Garde ONF.

Il est nécessaire d'implanter des plaques explicatives pour les arbres, écrire l'histoire de ce lieu très important pour les villageois, réaliser un fléchage depuis le village et même organiser des animations.

La commune avait réalisé deux dossiers de subventions, une aide FEADER auprès de la cellule LEADER de la Communauté de Commune Loue Lison (*délibération n°2018/066 du 19 décembre 2018*) et une aide au titre du Contrat de Ruralité pour 2020 dans la thématique 'Attractivité du territoire, Patrimoine Naturel' (*délibération n°2020/035 du 4 mars 2020*). Aujourd'hui, suite au choix de la Région de transférer certains dossiers LEADER vers des crédits régionaux, la commune doit présenter un plan de financement rectificatif.

Investissement		Dépenses prises en compte LEADER = transfert fonds régionaux		
40 plaques gravées	4 500.00 €	- Autofinancement	1 400.00	20 %
40 supports de plaques	500.00 €	- ETAT-FSILP (Contrat de ruralité)	1 120.00	16 %
Panneau d'entrée du site	2 000.00 €	- Région de Bourgogne Franche Comté	4 480.00	64 %
Fonctionnement		Dépenses non prises en compte LEADER		
Communication : plaquettes et animation initiale	3 000.00 €	- Autofinancement	600.00	20 %
		- ETAT-FSILP (Contrat de ruralité)	2 400.00	80 %
TOTAL	10 000.00 €	TOTAL	10 000.00 €	100 %

Le Conseil accepte ce plan de financement rectificatif, autorise le Maire à le déposer et accomplir toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.
Vote à l'unanimité : 13 voix Pour.

5. Tarif de la garderie du midi pour les mois de juin/juillet, dans le contexte du COVID 19

En juin/juillet, les enfants ayant fréquenté l'école sur cette période avaient l'obligation d'apporter leur repas. Dans le règlement, le tarif de la pause méridienne est un tarif forfaitaire, à 3 tranches, correspondant au repas et à la garderie.

Aussi, pour établir la facturation au titre de juin/juillet, Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer un tarif uniquement de garderie midi.

Elle rappelle que le coût du repas est de 3.68€ T.T.C.

Elle propose de soustraire le coût du repas au tarif forfaitaire. Le tarif de garderie serait donc le suivant :

- Quotient familial, tranche 1, : 1.36€ (5.04 -3.68)
- Quotient familial, tranche 2, : 2.62€ (6.30 -3.68)
- Quotient familial, tranche 3, : 3.25€ (6.93 -3.68)

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

6. Tarifs et règlement du périscolaire pour l'année 2020-2021

Le service périscolaire, restauration et garderie, permet l'accueil d'un nombre d'enfants suffisants pour conserver l'école du village. La période COVID a impacté les résultats de ce service.

Le bilan réel affiche un déficit de 17 238.10 €, soit un peu plus du double de celui de l'année dernière, 2018/2019.

Le Conseil valide ce bilan à 13 voix Pour.

Ensuite, Mme le Maire explique qu'en raison du contexte sanitaire, le service n'a pas pu fonctionner normalement pendant les mois de mars à juillet 2020. Pour obtenir un bilan annuel normal et calculer le prévisionnel de l'année 2020/2021, elle a donc utilisé les variables de septembre 2019 à février 2020 pour estimer celles de mars à juillet 2020. Au vu du résultat de ce bilan qui présente un déficit de 15 074.04€ et sachant que le coût du repas sera de 3.76€ T.T.C pour la rentrée prochaine, Mme le Maire propose de revaloriser de 0.20€ le tarif médian de la pause méridienne, soit 6.50€ par enfant, mais de maintenir le tarif de garderie du matin et du soir, soit 1€ par demi-heure (*tableaux ci- annexés*). Vote : 12 voix Pour, 1 Abstention.

Le tarif du périscolaire pour la rentrée de septembre est donc le suivant :

QF des familles	Pourcentage applicable	Tarifs	
		Midi forfait	Garderie demi-heure
≤ 700 €	- 20 %	5.20 €	0.80 €
> 700€ et ≤ 1200 €	0 %	6.50 €	1.00 €
> 1200 €	+ 10 %	7.15 €	1.10 €

Une demande de parents a été formulée pour que la garderie puisse se terminer à 18h45 au lieu de 18h30. Le conseil décide de répondre défavorablement du fait de l'amplitude horaire de l'employée communale, du résultat déficitaire et du tarif à appliquer. Aucune modification ne sera apportée au règlement de fonctionnement.

Une réunion d'informations pour les parents aura lieu le 3 septembre 2020 à 18h30 à la salle du périscolaire.

7. Avenants aux travaux de l'école - fromagerie

Mme Le Maire rappelle au Conseil le marché de travaux actuellement en cours relatif à la redistribution du groupe scolaire, création de locaux périscolaires et rénovation et qui comprend 13 lots.

Mme le Maire fait part au Conseil des projets de modification du marché de travaux et explique que des avenants d'augmentation et de réduction pour 10 lots doivent être établis avec les entreprises concernées.

Mme le Maire présente sous forme de tableau ci-annexé ce 3^{ème} modificatif au marché initial.

Mme le Maire précise que l'ensemble des avenants (*de réduction et d'augmentation*) entraîne une réduction du montant prévisionnel du projet global.

Le conseil accepte à l'unanimité, soit 13 voix Pour, ce modificatif et autorise Mme le Maire à signer avec les entreprises ci-après les avenants indiqués dans le tableau ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

Lot 1 : PEDRO

Lot 5 : SFCA

Lot 10 : SIA Revêtements

Lot 2 : SOUBRIER

Lot 6 et Lot 7 : MALENFER

Lot 11 : PALISSOT

Lot 4 : VERNIER

Lot 8 : POLYPEINT

Lot 13 : EJE

8. Questions diverses :

- La communauté de communes a envoyé à toutes les communes un courrier stipulant les difficultés rencontrées lors des ramassages des ordures ménagères, relatives à la présence de branches dans les rues. Les travaux d'élagage devaient être effectués avant le 15 août 2020. Après avoir sillonné les rues, Jean-Marie DALOZ n'a pas relevé de problèmes majeurs sur la commune.
- ULM : Après échanges avec les services de la préfecture et la Mairie de Buffard, les utilisateurs d'ULM doivent respecter les mêmes horaires que ceux de la tonte. Le nécessaire a été fait pour que les habitants puissent être moins impactés par les nuisances sonores.
- Une demande a été faite par M. CUVELIEZ pour le stationnement d'un autocar de transport scolaire sur sa commune de résidence. Un arrêté sera pris pour qu'il puisse le garer vers le clos Marguet sur l'ancien chemin de Saumon.
- Jean-Marie DALOZ informe le conseil qu'il sera suppléant à la communauté de communes dans les domaines du tourisme et des appels d'offres.

Levée de séance à 22h20.

Le Maire,



MARCHE ECOLE - FROMAGERIE

	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT INITIAL H.T	AVENANT N°1	AVENANT N°2	AVENANT N°3	Avenant N°4	NOUVEAU MONTANT H.T	DIFFERENCE
LOT 1	PEDRO Sarl	190 681.12	- 24 645.23				166 035.89	- 24 645.23
LOT 2	SOUBRIER Sarl	11 366.00	1 550.00	- 3 442.00			9 474.00	- 1 892.00
LOT 3	FAÇADES BISONTINES	18 343.00					18 343.00	-
LOT 4	VERNIER CONSTRUCTION BOIS Sarl	65 579.89	1 220.12	- 2 535.20			64 264.81	- 1 315.08
LOT 5	SFCA	18 500.00	- 5 275.47				13 224.53	- 5 275.47
LOT 6	MALENFER Sas	81 300.00	1 980.00	- 4 074.73			79 205.27	- 2 094.73
LOT 7	MALENFER Sas	39 700.00	675.00	2 981.64			43 356.64	3 656.64
LOT 8	POLYPEINT	136 810.74	9 686.00	-3000.00			143 496.74	6 686.00
LOT 9	SIA REVETEMENTS	23 000.00	642.00				23 642.00	642.00
LOT 10	SIA REVETEMENTS	11 000.00	2 196.80	679.25			13 876.05	2 876.05
LOT 11	PALISSOT Sas	20 637.43	- 171.53	-823.44	105.24		19 747.70	- 889.73
LOT 12	PALISSOT Sas	130 152.47	1 553.15	758.05	1 161.40	3 625.34	137 250.41	7 097.94
LOT 13	EJE Sarl	42 476.88	6310.42				48 787.30	6 310.42
	TOTAL	789 547.53	- 4 278.74	-9456.43	1 266.64	3 625.34	780 704.34	- 8 843.19

Séance du 4 mars 2020 8 364.87

Séance du 10 juin 2020 16 511.46

Séance du 31 juillet 2020 - 33 719.52

- 8 843.19

Lot 1	Moins values sur installation de chantier, poutre HEA 160 et sur travaux bat A// en + accès salle de motricité & parking PMR
Lot 2	Suppression d'une rampe PMR
Lot 4	Diverses moins values : Polycarbonate - faitage, cheneau encastré, habillage de rive, caisson d'habillage sous toiture ...
Lot 5	Travaux non réalisés garde-corps rabattable et en + divers travaux évacuation d'eau de pluie et réhausse toiture zinc
Lot 6	Bat A menuiserie dans WC + bat C menuiserie en pignon et divers // Bat B : bavette et finition alu en - Fenêtre, porte, BSO, lambrequin
Lot 7	Bat A porte MDF et meuble bas// Bat B : gaine technique, meuble bas et châssis vitré // Bat C modif meuble & fournit et pose de plaques acrovyn en - Bat A : ensemble des portes accès cave //Bat B : meuble haut en classe mat et porte dans hall maternelle
Lot 8	En - Bat C : test étanchéité à l'air
Lot 10	Bat B salle de motricité dépose et évacuation des sols PVC existants
Lot 11	en + fourniture et pose d'une paroi de douche log C et évier maternelle // en - accessoires WC et lavabos
Lot 13	en - travaux non réalisés // travaux en + dans log , dégagement, SdB, cellier/ Bat A alimentation chauff eau, volets, tel// Défibriateur armoire élect

Le Maire, S. VALOT

PREVISIONNEL

Septembre 2020 à Août 2021

DEPENSES		RECETTES	
Repas à 3.76€ T.T.C/repas 3540 repas	13 310.40	Cantine	
		QF1 1100 repas x 5.20€	5 720.00
		QF2 470 repas x 6.50€	3 055.00
		QF3 1974 repas x 7.15€	14 114.10
		Garderie	
		QF1 631 demi-h x 0.80€	605.76
		QF2 271 demi-h x 1.00€	325.20
		QF3 1260 demi-h x 1.10€	1 663.20
EPI	496.74		
Produits d'entretien	524.54		
Vaisselle	166.03		
Assurance Bâtiment	143.70		
Maintenance chaudière	374.64		
<u>Surveillance cantine : ADS</u> 250H x 19.45€ /H+km	4 862.50		
<u>Salaires</u>	19 190.06		
. <u>Conception</u> : 14 457.19 €			
. <u>Coralie</u> : 4 732.87€			
Assurance du personnel	557.10		
Cotisations CNAS	152.00		
	39 777.71		25 483.26
Déficit		-	14 294.45 €

BILAN SIMULÉ

Septembre 2019 à Août 2020

DEPENSES			RECETTES		
Repas à 3.68€ T.T.C/repas			Cantine		
Sept. 19 à Fév. 20	2124 repas	7 816.32	Sept. 19 à Fév. 20	[QF1 660 repas x 5.04€ QF2 282 repas x 6.30€ QF3 1184 repas x 6.93€	3 326.40 1 776.60 8 205.12
Mars à Juin 20	1416 repas	5 210.88	Mars à Juin 20	[QF1 440 repas x 5.04€ QF2 188 repas x 6.30€ Simulation QF3 790 repas x 6.93€	2 217.60 1 184.40 5 474.70
TOTAL	3540 repas				
			Garderie		
			Sept. 19 à Fév. 20	[QF1 379 demi-h x 0.80€ QF2 163 demi-h x 1.00€ QF3 756 demi-h x 1.10€	303.20 163.00 831.60
			Mars à Juin 20	[QF1 252 demi-h x 0.80€ QF2 108 demi-h x 1.00€ Simulation QF3 504 demi-h x 1.10€	201.60 108.00 554.40
EPI		496.74			
Produits d'entretien		524.54			
Vaisselle		166.03			
Assurance Bâtiment		143.70			
Maintenance chaudière		374.64			
<u>Surveillance cantine : ADS</u>					
Oct. 19 à Déc. 19	67.42H x 18.45€ /H+km	1 243.90			
Janv. 20 à Fév. 20	60.75H x 19.45€ /H+km	1 181.58			
Mars à Juin 20	121.5H x 19.45€ /H+km	2 363.17			
<u>Salaires</u>		19 190.06			
. <u>Conception</u> : 14 457.19 €					
. <u>Coralie</u> : 4 732.87€					
Assurance du personnel		557.10			
Cotisations CNAS		152.00			
		39 420.66			24 346.62

Déficit

-

15 074.04 €